



Informations de base	
2007/2150(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Évaluation du programme PEACE et stratégies pour l'avenir Subject 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 4.70.03 Initiatives communautaires, cadres communautaires d'appui	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI	Développement régional	DE BRÚN Bairbre (GUE /NGL)	25/06/2007
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Politique régionale et urbaine		HÜBNER Danuta	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
21/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2008	Vote en commission		Résumé
07/04/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0133/2008	
19/05/2008	Débat en plénière		
20/05/2008	Décision du Parlement	T6-0205/2008	Résumé
20/05/2008	Résultat du vote au parlement		
20/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2150(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/6/50548

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE396.729	28/01/2008	
Amendements déposés en commission		PE402.797	04/03/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0133/2008	07/04/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0205/2008	20/05/2008	Résumé

Évaluation du programme PEACE et stratégies pour l'avenir

2007/2150(INI) - 20/05/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 603 voix pour, 21 voix contre et 12 abstentions une résolution sur l'évaluation du programme PEACE et les stratégies d'avenir en Irlande du Nord.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Bairbre **de BRÚN** (GUE/NGL, RU) au nom de la commission du développement régional.

Le Parlement indique que le renforcement de l'autonomie locale a été un élément essentiel de la construction de la paix en Irlande du Nord et que la participation de la société civile à ce processus a largement contribué à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales ainsi que la façon dont la société est gouvernée. Le Parlement se félicite en particulier de la contribution des programmes PEACE et du FII (Fonds international pour l'Irlande) au développement économique et social de cette région en faisant observer qu'une pépinière d'entreprises s'était développée grâce au soutien du FII.

Maintenir l'aide après la fin des programmes européens : le Parlement insiste pour que la coopération entre les participants aux programmes financés par PEACE et le FII ne cesse pas à l'expiration des programmes. Il demande au contraire aux ministères locaux de veiller à ce que la coopération continue une fois que tous les financements au titre de PEACE auront expiré. Il suggère également que les gouvernements du Royaume-Uni et d'Irlande mettent en place des mécanismes de financement temporaire spécifiques pour les associations locales et les groupes de bénévoles afin de combler le fossé entre la fin des programmes de financement PEACE II et le début des programmes de financement PEACE III. Le Parlement demande en outre que la Commission et les gouvernements du Royaume-Uni et d'Irlande entament un dialogue avec les commissaires chargés des victimes et des survivants afin de trouver un moyen de continuer à recevoir une aide financière après la fin de tous les financements au titre de PEACE. Il demande également la poursuite du travail transfrontalier, étant donné qu'il a été d'une importance fondamentale pour la régénération des communautés urbaines et rurales dans les régions frontalières ainsi que la poursuite du développement de la coopération entre les chambres de commerce locales et les organismes du secteur public avec les organisations bénévoles.

Une réconciliation fondée sur le temps... : le Parlement reconnaît que la construction de la paix est un processus évolutif à long terme et que toute progression solide vers la paix et la réconciliation prend du temps. Il demande donc un cadre temporel plus long pour les aides individuelles afin de permettre aux projets d'obtenir des résultats et indique que les initiatives économiques, mais aussi culturelles et sportives peuvent contribuer de façon importante à la paix et à la réconciliation. Il importe donc de continuer à soutenir ce type d'initiatives.

... et l'essor de l'économie sociale et rurale : le Parlement fait observer que le secteur de l'économie sociale est un sous-secteur du bénévolat qu'il est important de consulter pour développer les zones et les stratégies locales. Il estime que les autres entreprises locales sont également des participants influents et qu'il faut mettre l'accent, dans les zones rurales, sur des grandes synergies de financement en matière de développement agricole, rural et régional et de protection de la nature et l'écotourisme. Il faut également beaucoup plus insister sur l'utilisation des énergies renouvelables.

Mieux informer sur l'impact positif de PEACE : le Parlement estime qu'il faut tout mettre en œuvre pour mieux porter à la connaissance de tous, l'expérience positive issue des programmes PEACE et du FII. Il suggère que des stratégies globales soient adoptées pour veiller, non seulement à ce que des exemples de bonnes pratiques soient disponibles mais aussi pour mieux utiliser cette expérience à tous les stades des cycles de projets. Enfin, le Parlement se dit convaincu que l'expérience issue des projets mis en œuvre en Irlande du Nord devrait être partagée avec les personnes qui sont impliquées dans d'autres actions internationales de construction de la paix. Il demande, dès lors, l'établissement d'une base de données comme instrument d'apprentissage pour les personnes qui œuvrent pour la paix et la réconciliation à l'échelle nationale et internationale.